

# Règlement de l'Impérial Trail de Fontainebleau

## 1. Organisation

L'Impérial Trail, est un évènement sportif organisé par l'association TRI AVENTURE : Association loi1901 N° 077401132 sous-préfecture de Fontainebleau

Affiliation FFTRI N° 01204 depuis 2007

Affiliation FFA N° 077141 depuis 2013

## 2. Epreuves

L'Impérial Trail aura lieu le 15 septembre 2018 dans la forêt de Fontainebleau.

Cet évènement est composé de 7 courses différentes dont 1 est dédiée aux enfants de moins de 12 ans. Tous les départs se font au stade équestre du Grand Parquet de Fontainebleau.

- **L'Impérial Trail:** Course de pleine nature empruntant en grande partie les sentiers bleus et les sentiers de grande randonnée de Fontainebleau mais également des sentiers monotrace plus techniques (racines, sable, et rochers). Le parcours forme une boucle de 57 km, avec environ 1565 mètres de dénivelé positif. La course se déroule en individuel, en une seule étape et à allure libre mais dans un temps limité. Le départ est fixé à 8h30.
- **Marath'bleau :** Course de pleine nature empruntant en grande partie les sentiers bleus et les sentiers de grande randonnée de Fontainebleau mais également des sentiers monotrace plus techniques (racines, sable, et rochers). Le parcours forme une boucle de 44 km avec environ 1140 mètres de dénivelé positif. La course se déroule en individuel, en une seule étape et à allure libre mais dans un temps limité. Le départ est fixé à 9h30.
- **Trophée Philippe Mahut :** Course de pleine nature empruntant en grande partie les sentiers bleus et les sentiers de grande randonnée de Fontainebleau mais également des sentiers monotrace plus techniques (racines, sable, et rochers). Le parcours forme une boucle de 34 km avec environ 960 mètres de dénivelé positif. La course se déroule en individuel, en une seule étape et à allure libre mais dans un temps limité. Le départ est fixé à 10h00.
- **L'Impératrice :** Course de pleine nature empruntant en grande partie les sentiers bleus de Fontainebleau mais également des sentiers monotrace plus techniques (racines, sable, et rochers). Le parcours forme une boucle de 10 km avec environ 250 mètres de dénivelé positif. La course se déroule en individuel, en une seule étape et à allure libre. Le départ est fixé à 10h30.
- **La Marche de l'Aiglon:** Marche nordique de Label National empruntant en grande partie les sentiers bleus et chemin de Fontainebleau. Le parcours forme deux boucles de 13 km soit une distance totale de 26km avec 260 mètres de dénivelé positif. La course se déroule en individuel, en une seule étape et à allure libre. Le départ est fixé à 9h45.
- **La Marche Découverte :** Marche nordique de Label Régional empruntant en grande partie les sentiers bleus et chemin de Fontainebleau. Le parcours forme une boucle 13 km avec 130 mètres de dénivelé positif. Elle se déroule en individuel, en une seule étape et à allure libre. Le départ est fixé à 10h15.
- **Le Km Infernal Run Green:** C'est une course d'obstacles non chronométrée de 1km, réservée aux enfants de 6 à 11 ans. Elle se déroule au stade équestre du Grand Parquet de Fontainebleau. Le départ en plusieurs groupes est prévu à partir de 11h.

### **3. Conditions de participation**

La participation à l'une des courses entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que toutes les décisions ultérieures prises par le comité des courses, relatives, notamment à la sécurité.

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés, de toutes nationalités, dont l'âge correspond aux critères catégorie/distance de la FFA. En l'occurrence, seuls les coureurs entrant dans les catégories d'âge Vétérans, Séniors et Espoirs (nés en 1998 ou avant) sont invités à participer aux épreuves de l'Impérial Trail pour lesquelles ce règlement s'applique.

### **4. Nombre maximum de coureurs**

- **L'Impérial Trail** : 300
- **Marath'bleau** : 350
- **Trophée Philippe Mahut** : 350
- **L'Impératrice** : 250
- **La Marche de l'Aiglon** : 115
- **La Marche Découverte** : 115
- **Le Km Infernal Run Green**: 50

### **5. Inscription**

Les inscriptions se feront exclusivement en ligne directement via le site internet de Protiming; <https://protiming.fr> ou via le site internet de Tri-aventure: <http://www.tri-aventure.fr>

Pour valider son inscription, chaque coureur devra fournir un certificat médical autorisant la pratique de la course à pied en compétition, lisiblement complété avec le nom et le prénom de l'intéressé et les informations complètes du médecin (nom, prénom, n° d'ordre, adresse complète, signature), validé par le médecin moins d'un an avant la clôture des inscriptions (7 Septembre 2018).

Pour les coureurs français, Les licences Triathlon, les licences Courses d'Orientation, Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running ou le Pass'Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation sont également acceptées.

Il est vivement conseillé aux coureurs non licenciés de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques/frais de recherches et d'évacuation. Ce type d'assurance est souscrit auprès de la Fédération Française d'Athlétisme et vous est proposé lors de votre inscription en ligne, au prix de 0.15 euros.

#### **Droit d'engagement :**

- **L'Impérial Trail**: 55 euros par coureurs
- **Marath'bleau** : 42 € euros par coureurs
- **Trophée Philippe Mahut**: 30 € euros par coureurs
- **L'Impératrice** : 17 € euros par coureurs
- **La Marche de l'Aiglon** : 27 € euros par coureurs
- **La Marche Découverte** : 17 € euros par coureurs

- **Le Km Infernal Run Green:** 0 €
- **Repas accompagnant** (proposé pour l'Impérial Trail et le Marath'bleau): 10 €

Toute inscription à l'une des courses est ferme et définitive et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Les personnes s'inscrivant à l'une des courses ne peuvent pas modifier leur inscription pour basculer d'une course à l'autre.

La date limite d'enregistrement des inscriptions est fixée au 7 septembre 2018 à 12h00.

Aucune inscription ne sera possible sur place.

## **6. Equipement**

Pour participer à ces épreuves un kit de matériel obligatoire est requis.

MATERIEL	IMPERIAL	MARATH'BLEAU	TROPHEE PHILIPPE MAHUT	IMPERATRICE	LA MARCHE DE L'AIGLON	LA MARCHE DECOUVERTE
TELEPHONE MOBILE	X	X	X	X	X	X
GOBELET	X	X	X	X	X	X
COUVERTURE DE SURVIE	X	X	X		X	
RÉSERVE D'EAU 1 LITRE	X	X	X		X	
SIFLET	X	X	X		X	
BATONS	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	X	X

## **7. Dossards**

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité.

Le retrait des dossards se déroulera au Grand Parquet de Fontainebleau :

- le vendredi 14 septembre 2017 de 17h à 19h

- et le samedi 15 septembre 2018 de:

- 7h00 à 8h00 pour l'Impérial Trail, départ 8h30
- 8h00 à 9h00 pour le Marath'Bleau départ à 9h30
- 8h30 à 9h30 pour le trophée Philippe Mahut, départ 10h00
- 9h00 à 10h00 pour l'Impératrice, départ 10h30
- 8h30 à 9h30 pour la Marche de l'Aiglon départ à 9h45
- 9h00 à 10h00 pour la Marche Découverte départ à 10h15

Le dossard pour les courses trail doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence pendant toute la durée de la course.

Le dossard pour les épreuves de la marche nordique doit être porté sur la poitrine, fixé par 4 épingles et doit être visible en permanence pendant toute la durée de la course.

## **8. Sécurité et assistance médicale**

### **- Sécurité**

Les participants doivent impérativement respecter le code de la route et les priorités. Les concurrents seront les seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles.

## **- Assistance médicale**

Le service d'assistance médicale sera assuré par des équipes de secours mobiles et des médecins.

Ces derniers seront alertés en cas de besoin par les pisteurs répartis sur le parcours.

Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumettra à son autorité et s'engage à respecter ses décisions.

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course et de faire évacuer du parcours tout coureur qu'elle jugera inapte à poursuivre l'épreuve.

## **9. Postes de contrôle et postes de ravitaillements**

Chaque coureur sera muni d'une puce électronique.

Trois contrôles de passage pour la Marche de l'Aiglon (Km 7, Km 12 Pc course, Km 19)

Un contrôle de passage pour la Marche Découverte (Km 7)

Des postes de contrôle inopinés (Trail) sont mis en place tout le long des parcours.

- **Pour La Marche de l'Aiglon** un point d'eau est prévu ainsi qu'un ravitaillement solide et liquide à l'arrivée.
- **Pour l'Impérial Trail**, sont proposés : 3 ravitaillements solides et liquides (Km 13.9Km; Km 30.4; Km 41) et 1 ravitaillement en liquides (Km 53.1). Un repas d'après course sera servi au Grand Parquet à l'issue de la course.
- **Pour le Marth'bleau**, sont proposés : 2 ravitaillements solides et liquides (Km 18.1; Km 28.7) et 1 ravitaillement en liquides (Km 40.4). Un repas d'après course sera servi au Grand Parquet à l'issue de la course.
- **Pour le trophée Philippe Mahut**, sont proposés : 1 ravitaillement solides et liquides (Km 18.1) et 1 ravitaillement en liquides (Km 29.9). Un buffet gourmand sera servi au Grand Parquet à l'issue de la course.
- **L'Impératrice**, un ravitaillement est prévu à l'arrivée de la course.
- **La Marche de l'Aiglon**, sont proposés : 1 ravitaillement solide et liquide (Km 12) et 2 ravitaillements en liquides (Km 7; Km 20). Un buffet gourmand sera servi au Grand Parquet à l'issue de la course.
- **La Marche découverte**, 1 ravitaillement en liquides (Km 7) est proposé.

Chaque coureur doit être en possession d'un éco gobelet. Aucun gobelet en plastique jetable ne sera mis à disposition.

Chaque coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque zone de ravitaillement de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

## **10. Horaires de départ, temps maximum autorisés et barrières horaires**

Le départ et l'arrivée des toutes les épreuves aura lieu au Grand Parquet à Fontainebleau à :

- **l'Impérial Trail** : départ 8h30 – barrière horaire: km13.9 à 10h45; Km30.4 à 13h30; Km41 à 15h20
- **le Marath'Bleau** : départ 9h30 – barrière horaire: km 18.1 à 12h30; Km28.7à 14h20
- **Trophée Philippe Mahut** : départ 10h00 – barrière horaire: km 18.1 à 13h00
- **l'Impératrice** : départ 10h30
- **La Marche de l'Aiglon** : départ 9h45
- **la Marche Découverte** : départ 10h15

Le temps maximal de l'épreuve de l'Impérial Trail, pour la totalité du parcours est fixé à 18h11

Le temps maximal de l'épreuve de le Marath'Bleau, pour la totalité du parcours est fixé à 16h50

Le temps maximal de l'épreuve du trophée Philippe Mahut, pour la totalité du parcours est fixé à 15h35

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas).

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de ravitaillement avant l'heure limite fixée et ce, quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle.

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard et sa puce, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et /ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter les épreuves en cours ou de modifier les barrières horaires.

## **11. Repos et douches**

Il est possible de prendre une douche chaude à l'arrivée.

Soins de podologie, de kinésithérapie et d'ostéopathie à l'arrivée.

## **12. Abandon et rapatriement**

Sauf dans le cas où l'état de santé du coureur nécessite une évacuation d'urgence, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle offrant une solution de rapatriement en navette.

Le coureur doit prévenir le responsable du poste de contrôle de sa décision d'abandonner afin qu'il invalide définitivement son dossard, et récupère la puce de son dossard. Dès lors, le coureur n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

En cas de volonté d'abandon en tout autre lieu du parcours, il est impératif de revenir au point de contrôle précédent et de signaler son abandon au chef de poste. Si, lors de ce retour en arrière, le coureur rencontre les serres files, ce sont ces derniers qui invalident le dossard et le coureur n'est alors plus sous le contrôle de l'organisation.

## **13. Balisage**

Par respect pour l'environnement aucune peinture ne sera utilisée.

Il est impératif de suivre les parcours tels qu'ils sont balisés pour la sécurité des participants et la protection du milieu naturel.

## **14. Assurance**

### **Responsabilité civile**

L'association TRI AVENTURE est couverte par une assurance 'responsabilité civile', souscrite auprès de la AIAC Sud-Ouest, enregistré auprès de FFA sous le numéro d'affiliation 077141. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'organisateur, de celle des bénévoles et participants.

### **Individuelle accident**

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

En complément, il est donc vivement conseillé aux coureurs non licenciés de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques/frais de recherches et d'évacuation. Ce type d'assurance est souscrit auprès de la Fédération Française d'Athlétisme et vous est proposé lors de votre inscription en ligne, au prix de 0.15 euros.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre l'organisateur et les bénévoles en cas de dommages et de séquelles durant l'épreuve ou après.

## **15. Modification des parcours, des barrières horaires ou annulation de la course**

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours et les emplacements des postes de ravitaillements sans préavis.

En cas de conditions météo défavorable, l'organisation se réserve le droit de modifier les horaires de départ, les barrières horaires et /ou d'arrêter les épreuves.

## **16 .Droit à l'image**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image et renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

## **17. Classement et récompense**

Les 3 premiers du classement Scratch seront récompensés. Tous les lots sont à retirer sur place, lors de la remise des récompenses. Aucun lot ne sera envoyé ultérieurement.

Les podiums Scratch, Senior et Master1 voient récompenser les 3 premiers de la catégorie.

## **18. Environnement**

Des poubelles sont disposées sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées sous

Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours sera pénalisé.

Il est impératif de suivre les parcours sans couper les sentiers pour la sécurité des participants et la protection du milieu naturel.

**Bonne course !**